

La grande offensive

Paul-Émile Paré

Numéro 79, hiver 1998–1999

Le patrimoine religieux

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/16641ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Paré, P.-É. (1998). La grande offensive. *Continuité*, (79), 31–33.

LA FONDATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

*Trace d'une foi, d'une histoire et d'une cohésion sociale,
le patrimoine religieux a la valeur de nos représentations symboliques,
quelle que soit notre confession religieuse. En 1995, la Fondation
du patrimoine religieux du Québec entreprenait la grande offensive
contre la dégradation des témoins de nos croyances.*

La grande OFFENSIVE

Par Paul-Émile Paré

L'entretien préventif et la mise en valeur du patrimoine religieux passent, depuis 1995, par la Fondation du patrimoine religieux du Québec. Cette corporation privée sans but lucratif regroupe, sur tout le territoire du Québec, des représentants des différentes confessions religieuses – on les appelle les Traditions – propriétaires de patrimoine religieux. Elle administre les quelque 60 millions de dollars qu'y a investis jusqu'à présent le ministère de la

Culture et des Communications du Québec et s'associe à pas moins de 1000 projets de sauvegarde de bâtiments patrimoniaux.

LA GENÈSE

L'intérêt des Traditions pour leur patrimoine ne date pas d'hier. Des Comités de construction et d'art sacré existent dans les diocèses de Québec et de Montréal depuis plus de 30 ans.

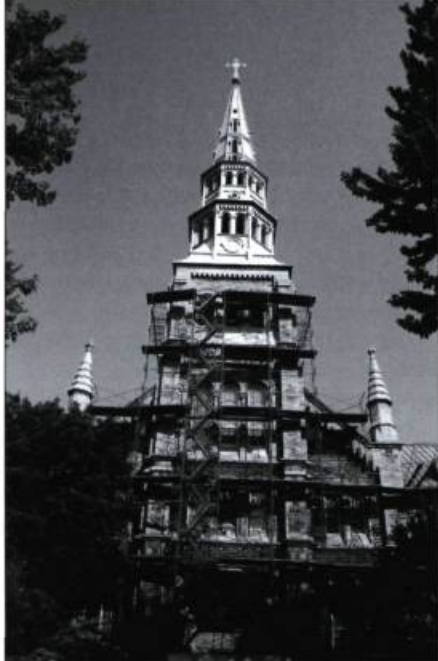
En 1992, le cardinal Jean-Claude Turcotte proposait au ministre fédéral du Bureau de développement régional une action multiconfessionnelle pour protéger le patrimoine. La même année, les représen-

La présence du patrimoine religieux marque le paysage québécois. Partout des flèches d'églises témoignent de la façon dont les anciens ont habité le pays.

Photo : Brigitte Ostiguy

tants du Comité de construction et d'art sacré du diocèse de Montréal rencontraient les économes diocésains, réunis en assemblée à Québec, pour susciter une action commune en faveur du patrimoine religieux.

En 1993, les représentants de diverses Traditions dans la région de Montréal ont créé l'association Heritage Alive / Héritage



Dans un état de détérioration avancé, le clocher du couvent des Sœurs Grises, à Montréal, a été complètement restauré en 1997. La structure de bois est maintenant entièrement recouverte de cuivre. Sa longévité est dorénavant assurée.

Photo : Daniel Champagne,
coll. des Sœurs Grises

vivant, en collaboration avec le diocèse catholique. La même année, le Programme d'infrastructures Canada-Québec accordait 7,5 millions de dollars aux travaux de réfection des églises patrimoniales, un tiers venant du fédéral, un tiers du provincial et un tiers des communautés de fidèles. En 1994, les représentants d'Héritage vivant, rebaptisé l'association interconfessionnelle Pierres vivantes, rencontraient le ministre des Finances du Québec pour évaluer les possibilités d'obtenir un soutien financier pour l'ensemble du Québec.

Enfin, en 1995, les représentants de Pierres vivantes et l'exécutif des économistes diocésains du Québec soumettaient au ministère de la Culture et des Communications du Québec un projet de partenariat pour assurer le financement de l'entretien préventif et de la mise en valeur du patrimoine religieux. C'était la naissance de la Fondation du patrimoine religieux du Québec.

DES PRINCIPES

Quelques grands principes guident les interventions de la Fondation. Le concept d'entretien préventif s'inscrit dans la mentalité du « petit propriétaire », c'est-

à-dire qu'on doit voir au bon état du patrimoine religieux en privilégiant la réparation plutôt que le remplacement. Également, le principe d'intervention minimale est mis de l'avant, ce qui signifie que l'on doit recourir aux services d'artisans et d'experts et utiliser les matériaux et les techniques d'origine. Il doit par ailleurs exister un partenariat entre la communauté des fidèles, les propriétaires, le ministère de la Culture et des Communications et, le cas échéant, d'autres intervenants. Enfin, la structure décisionnelle des Traditions religieuses doit être mise à contribution et l'autonomie des régions doit être respectée.

UNE STRUCTURE EFFICACE

Quinze personnes, représentant les Traditions religieuses et les régions, siègent au conseil d'administration de la Fondation. La permanence n'est toutefois assurée que par trois personnes qui constituent le Bureau administratif de la Fondation: la directrice, une comptable et une secrétaire. La petite équipe est très occupée. Non seulement ces personnes administrent-elles le Programme d'aide à la restauration du patrimoine religieux du ministère de la Culture et des Communications du Québec, mais elles sont de plus en plus appelées à développer divers projets: un site Internet, une base de données architecturales, historiques et financières sur l'ensemble des chantiers, un projet sur le tourisme religieux, un programme de soutien aux jeunes architectes qui se spécialisent en patrimoine... Tout cela en s'efforçant de maintenir les dépenses administratives au plus bas, soit moins de 3% depuis le début de la création de la Fondation.

TROIS ANS PLUS TARD...

En trois ans, 566 projets de restauration ont été lancés, et 386 d'entre eux étaient achevés en septembre 1998. La majeure partie de ces projets concernent les églises catholiques, puisqu'elles constituent la plus large part du patrimoine religieux immobilier du Québec. Mais les autres Traditions – Église anglicane, Église Unie, Église presbytérienne, communauté juive – ont aussi bénéficié du Programme

Toutes les traditions religieuses peuvent adhérer au Programme d'aide à la restauration du patrimoine religieux. Ici, l'intérieur de la cathédrale anglicane Holy Trinity, à Québec.

Photo : Brigitte Ostiguy



d'aide à la restauration du patrimoine religieux du ministère de la Culture et des Communications, programme qu'administre la Fondation.

On retrouve dans tout le Québec des chantiers ouverts grâce à ce programme. Mais l'État n'est pas seul à investir des capitaux. Les collectivités locales contribuent aux dépenses pour plus d'un tiers, ce qui témoigne de leur intérêt pour le patrimoine. Ces résultats sont en grande partie attribuables à la structure régionale et multiconfessionnelle que s'est donnée la Fondation, une structure qui fait place à la participation, à la responsabilisation et à l'engagement des communautés locales.

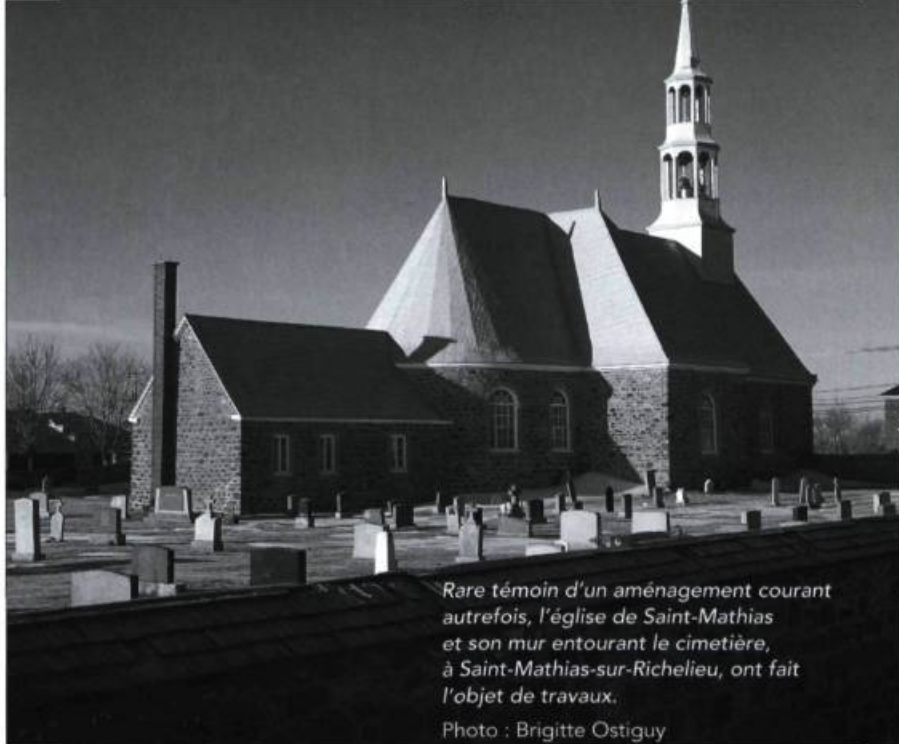
LE RÔLE DES TABLES

Chaque région du Québec a sa Table de concertation. Ce sont les Tables régionales de concertation qui approuvent les projets que présentent les Traditions. Elles déterminent les travaux admissibles et les sommes attribuées pour chacun de ceux-ci, à l'intérieur d'une enveloppe régionale dont elles sont entièrement responsables. À ces Tables siègent des représentants des Traditions au prorata du nombre de bâtiments patrimoniaux qu'elles comptent dans chaque région. Pour la première fois au Québec, les différentes Traditions religieuses entretiennent un échange régulier et fructueux grâce à ces Tables.

À titre indicatif, la Table de la Montérégie compte neuf membres: trois représentants des diocèses catholiques, un des communautés religieuses, un non-votant représentant le Ministère, un représentant de l'Église anglicane, un de l'Église Unie, un de l'Église presbytérienne et un des autres confessions. Le budget régional est réparti entre les Traditions en fonction de l'âge, de la grandeur et de la valeur historique de leurs bâtiments. Ainsi, l'Église anglicane dispose de 664 000\$ sur un budget global d'environ 5 millions de dollars. Chaque Tradition administre son propre budget et décide de ses priorités.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le portrait est quelque peu différent. La seule église patrimoniale anglicane de la région a été restaurée avant l'entrée en vigueur du Programme, ce qui fait que la trentaine de projets réalisés depuis trois ans ont concerné des églises, des presbytères et des communautés religieuses catholiques.

La Fondation crée aussi, au besoin, des comités d'experts sur certains sujets communs à l'ensemble des propriétaires de bâtiments patrimoniaux. C'est ainsi que



Rare témoin d'un aménagement courant autrefois, l'église de Saint-Mathias et son mur entourant le cimetière, à Saint-Mathias-sur-Richelieu, ont fait l'objet de travaux.

Photo : Brigitte Ostiguy

des représentants des diverses écoles de musique du Québec ont été appelés à participer au Comité des orgues dont le rôle est de conseiller les régions qui ont présenté à la Fondation des projets de restauration d'orgues. De la même manière, la Fondation a créé, conjointement avec le Ministère, un comité d'experts sur le mobilier et les œuvres d'art religieux.

DEMAIN L'AVENIR

Malgré les termes avantageux de son entente avec le Ministère, la Fondation ne bénéficie toujours pas de sources de financement récurrentes et garanties. Or, les lieux de culte vont continuer à avoir besoin d'entretien et de réparation, même après que les problèmes urgents seront réglés. La pérennité du financement demeure le principal défi que la Fondation devra relever au cours des prochaines années.

Dans cette perspective, la diversification des sources de financement s'avère une avenue à explorer. D'autres pouvoirs publics, tels le gouvernement du Canada ou les municipalités, de même que les grands agents sociaux, entreprises et syndicats, seront appelés à contribuer à leur manière à la préservation d'un patrimoine qui appartient à la collectivité.

Un effort de formation doit par ailleurs être consenti avec la collaboration des institutions d'enseignement et de certaines associations professionnelles. Il faut en effet assurer une relève chez les artisans spécialisés dans les diverses techniques de restauration. En outre, les propriétaires de pa-

trimoine religieux doivent pouvoir identifier leurs besoins et évaluer l'expertise professionnelle des intervenants qu'ils engagent.

La Fondation a également pour mission d'aider à la mise en valeur du patrimoine religieux, notamment par des travaux qui améliorent et élargissent les usages publics des bâtiments. De tels travaux doivent s'accompagner de mesures de promotion du patrimoine religieux québécois à l'échelle nord-américaine. Les lieux de culte patrimoniaux doivent devenir plus attrayants et susciter un intérêt touristique chez les Québécois et l'ensemble des Nord-Américains.

Enfin, le patrimoine religieux ne se borne pas aux seuls lieux de culte, pas plus qu'aux biens mobiliers et aux œuvres d'art. Il faudra trouver, au cours des prochaines années, les moyens d'étendre la conservation aux archives des communautés religieuses et des églises locales, aux édifices à vocation religieuse qui ne sont plus utilisés à des fins religieuses, aux cimetières et aux monuments funéraires religieux, ainsi qu'aux églises modernes qui présentent un intérêt architectural ou artistique.

La tâche est imposante et les défis sont nombreux. Mais tant qu'il y aura des fidèles, il y aura des témoins de leur foi... et une volonté de les préserver.

■
L'abbé Paul-Émile Paré est président de la Fondation du patrimoine religieux du Québec.